

Aménagement Ile de Groix

Lutter en douceur contre l'érosion

brèves



Quelques remorques de sable par là, quelques branches de bois mort par ici : opérer des prélèvements dans les espaces naturels peut sembler anodin et pourtant c'est tout un écosystème, une chaîne de vie qui est mise en danger par des comportements inciviques. « Certaines personnes s'imaginent qu'en emportant des branches, elles font l'entretien à notre place, explique Anne-Marie Pautrec, au service espaces naturel de Cap l'Orient. Mais si nous laissons le bois mort, c'est parce que sa décomposition participe à l'enrichissement du sol et au cycle de la nature ». A l'inverse, des habitants déposent leurs déchets verts dans ces espaces. Aussi « verts » qu'ils soient, leur accumulation favorise le développement de plantes qui nuisent aux espèces locales et s'accompagne souvent de pots en plastique. Un geste d'autant moins compréhensible qu'il existe 11 déchetteries gratuites dans l'agglomération. Quant au sable et aux galets, ils participent à la stabilisation de la dune. « Un prélèvement en appelle un autre, regrette Anne-Marie Pautrec. Nous nous retrouvons parfois avec des trous dans la dune ».

Sur les sentiers côtiers, les aménagements réalisés par Cap l'Orient agglomération permettent de juguler un phénomène accéléré par une très grande fréquentation.



Sur l'île de Groix, entre la Pointe des chats et Locmaria, les piétons sont invités provisoirement à emprunter un sentier détourné.

A Groix, si l'érosion est lente et ponctuelle, elle est accélérée par le passage des touristes qui profitent des sentiers côtiers l'été. En haute saison, ce sont une bonne centaine de personnes par jour qui s'y promènent. Entre la Pointe des chats et Locmaria, dans cette partie de l'île soumise au vent et à la houle, le phénomène a incité Cap l'Orient agglomération à trouver une parade. Cette dernière est en effet gestionnaire des sept espaces naturels existant sur son territoire. « La végétation fixe la terre et la terre protège la roche de l'érosion », explique Olivier Priolet, responsable du chantier à Cap l'Orient agglomération. « Il est donc impératif de limiter l'érosion dès que possible, par des travaux qui demeurent modestes ». Le coût, lui aussi, est modeste : 65 000 €, financés à 80% par l'Etat et le Conseil général.

Exemple : des tapis en fibre végétale sont déroulés sur certaines portions de l'itinéraire. Lorsque l'eau ruisselle, ces tapis piègent les graines, la terre, l'humidité, favorisant ainsi la repousse des plantes. Mis à nu par les pas des marcheurs, la végétation recouvre peu à peu sa verdure. Dès à présent, le promeneur est invité à faire un léger détour de quelques dizaines

de mètres, afin de laisser respirer la nature. Pas de sens interdit ou de panneau rouge. Un simple fagot posé par terre tient lieu de « barrière ». A certains endroits, le sentier est tout de même décalé car il menace de s'écrouler en contrebas. « Nous ne voulons pas barricader le chemin, précise Olivier Priolet. C'est une incitation, plutôt qu'une interdiction. Mais en général, les gens comprennent et respectent les protections mises en place ».

Interdit aux vélos

Afin d'empêcher les vélos de circuler sur le chemin côtier, réservé comme partout en France aux marcheurs, des chicanes en bois ont été installées. Mais des pose-vélos (ou range-vélos) permettent aux cyclistes de laisser leur deux-roues à l'entrée du sentier en toute sécurité. Une partie du sentier est même doublée par un chemin rural autorisé aux vélos. « Le but est aussi de protéger des espèces particulières, souligne Typhaine Delatouche, chargée de mission Natura 2000. Nous sommes ici dans une réserve naturelle et en site Natura 2000 qui abrite des milieux naturels de bord de mer assez rare à l'échelle de l'Europe. Nous devons

préserver ce que l'on appelle la pelouse littorale et bien sûr la dune. Si l'érosion n'est pas stoppée à temps, cette végétation disparaîtra ». Afin de valoriser les richesses de ce site, des panneaux explicatifs ont été posés aux différentes entrées du sentier. Par ailleurs, l'association Bretagne vivante, qui anime cette réserve de 100 hectares, mobilise régulièrement son réseau de bénévoles afin d'accueillir le public. ■



Une seconde aire de carénage à Port-Louis

Avec la réalisation prévue d'une aire de carénage sur le port de plaisance de la Pointe à Port-Louis et celle existante du port de Lorient, l'agglomération disposera en 2010 de deux aménagements de ce type, de part et d'autre de la rade. Les travaux de cette nouvelle aire de carénage, qui nécessite l'imperméabilisation du terre-plein, incluent le traitement des eaux de pluie et des eaux de lavage des bateaux. Comme à Lorient, la plateforme comprend un réseau de collecte des eaux et une unité de traitement de ces eaux, avant leurs rejets à la mer. L'objectif est de rejeter une eau vierge de toute trace d'hydrocarbure et toute matière en suspension. Le coût des travaux est estimé à 310 000 € H.T. L'aménagement du port de plaisance, en cours de réalisation, prévoit la création de 440 emplacements en remplacement des anciennes installations pour une mise en service début 2010.